

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF IAE de Dijon

Christophe GABET
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF – Université
Jean Monnet

Association FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIERRE

District de France

Siege social : 5 rue Macdonald, 18000 BOURGES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Assemblée Générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIERRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe aux comptes annuels qui présente les fondements des changements de méthodes retenus puis la mesure de leurs impacts sur les comptes 2025 et 2024 afin d'assurer leur pleine comparabilité.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, les notes de l'annexe exposent les changements de méthode comptable intervenus au titre de l'exercice 2025. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié :

- La justification et la correcte application de ces changements de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite ;
- Que l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée et explicite sur les impacts de présentation sur les comptes annuels de l'exercice 2025, et la comparabilité avec les données de l'exercice 2024.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait le 15 juin 2026,
Le Commissaire aux Comptes,
Pour le GROUPE ACTICONSEIL
Jean-Christophe CARREL
Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over the printed name 'Jean-Christophe CARREL'.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIERRE

DISTRICT DE FRANCE

5 RUE MAC DONALD

18000 BOURGES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	1 264 080		1 264 080	30 000
	Constructions	14 772 121	1 048 990	13 723 132	14 316 658
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	240 948	157 756	83 192	91 167
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	194 727		194 727	63 569
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	451 550		451 550	440 848
	Immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Participations	1 201 570	256 026	945 544	330 908
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	260 867		260 867	235 482
	Autres immobilisations financières	265 248		265 248	173 390
	Total II	18 651 112	1 462 772	17 188 339	15 682 022
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations	830 764		830 764	
	Autres créances	548 592		548 592	469 342
	Charges constatées d'avance	14 143		14 143	5 737
	Valeurs mobilières de placement	9 942 953	109 196	9 833 757	8 185 934
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 797 942		1 797 942	2 680 931
	Total III	13 134 395	109 196	13 025 199	11 341 943
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		31 785 507	1 571 968	30 213 539	27 023 966

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Bilan Passif

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires		7 394 028	7 094 484
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité		1 300 000	1 300 000
	Autres			
	Report à nouveau		13 053 903	11 069 783
	Excédent ou déficit de l'exercice		2 127 679	1 030 221
	Situation nette (sous-total)		23 875 610	20 494 488
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total I		23 875 610	20 494 488
Autres fonds propres	Fonds non remboursables			
	Avances conditionnées			
	Droits du concédant			
	Total II			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		1 273 261	223 492
	Fonds dédiés		3 000	1 049 183
	Total III		1 276 261	1 272 675
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges		3 228	19 841
	Total IV		3 228	19 841
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		4 803 974	5 042 185
	Emprunts et dettes financières divers		1 629	3 116
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		83 229	49 087
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		89 441	88 206
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 756	
	Autres dettes		74 412	54 367
	Produits constatés d'avance			
	Total V		5 058 440	5 236 962
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
	TOTAL GENERAL (I à VI)		30 213 539	27 023 966

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	63 474	55 120
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	243 692	203 429
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	3 053 452	3 117 692
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	2 357 068	356 435
	Contributions financières	869 942	857 196
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	16 613	35 447
	Utilisations des fonds dédiés	108 492	247 074
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	6 891	1 224
Total des produits d'exploitation		6 719 624	4 873 617
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	68 432	54 160
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 908 312	2 041 944
	Aides financières	320 652	339 755
	Impôts, taxes et versements assimilés	78 905	88 983
	Salaires	978 374	952 657
	Cotisations sociales	44 653	38 171
	Dotation aux amortissements et dépréciations	234 027	197 191
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	1 161 261	149 878
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	304	
	Autres charges	75 779	98 860
Total des charges d'exploitation		4 870 698	3 961 597
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 848 926	912 020

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	
		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 848 926	912 020
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	46 646	54 329
	Autres intérêts et produits assimilés	188 399	427 429
	Reprises sur dépréciations et provisions	219 582	23 075
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	276 211	91 828
Total des produits financiers		730 838	596 661
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	109 196	158 340
	Intérêts et charges assimilées	319 139	256 681
	Différences négatives de change		5
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	12 814	37 445
Total des charges financières		441 149	452 472
RESULTAT FINANCIER		289 689	144 189
RESULTAT COURANT avant impôts		2 138 615	1 056 209
Produits exceptionnels			198 169
Charges exceptionnelles			212 047
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(13 878)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		10 936	12 110
TOTAL DES PRODUITS		7 450 462	5 668 446
TOTAL DES CHARGES		5 322 783	4 638 225
EXCEDENT ou DEFICIT		2 127 679	1 030 221
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		15 289	6 930
Prestations en nature		56 574	27 108
Bénévolat			
TOTAL		71 863	34 038
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		15 289	6 930
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		56 574	27 108
Personnel bénévole			
TOTAL		71 863	34 038

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

ANNEXE

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury-Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, du plan comptable général et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif mis à jour par le nouveau règlement comptable ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

Le bilan de l'exercice présente un total de **30 213 539 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **7 450 462 euros** et un total charges de **5 322 783 euros**, dégageant ainsi un excédent de **2 127 679 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**,
 a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des points évoqués ci-après relatifs au changement de référentiel comptable.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes sont restées inchangées par rapport à celles appliquées au titre de l'exercice précédent à l'exception de la mise en œuvre du règlement ANC 2022-06.

Les principaux changements et/ou nouveautés induits par ce nouveau référentiel sont les suivants :

- La révision de la notion de résultat exceptionnel, qui est exclusivement limitée aux événements majeurs et inhabituels :
 - Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ainsi que les produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées en exploitation ;
 - Les quotes-parts de subventions d'investissements virées au compte de résultat sont comptabilisées en exploitation et plus précisément sur la ligne « concours publics et subventions d'exploitation ».
- La disparition de la technique des transferts de charges qui sont dorénavant comptabilisés soit au crédit du compte de charge soit en autres produits en fonction de leur nature ;
- La révision du schéma de comptabilisation des plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement ;
- Le maintien de fonds dédiés pour les seuls financeurs AGP affectés par le donateur et non encore consommés au 31.12.

Le compte de résultat proforma présentant l'impact du changement de méthode est présenté en Annexe p. 12

Concernant les méthodes de présentation

- l'association Fraternité sacerdotale Saint-Pierre n'est pas éligible à l'obligation de présenter un compte de résultat par origine et destination et un compte annuel d'emploi des ressources du fait de son caractère cultuel non mixte.
- l'association a fait le choix de ne pas amortir les murs des maisons dont elle est propriétaire et qui ne présente pas de risque de valeur vénale inférieure à leur valeur comptable.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les valeurs d'usages retenues sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| • Agencements des constructions : | 10 à 20 ans |
| • Installations générales, agencements et aménagements divers : | 10 ans |
| • Matériel de transport : | 4 à 5 ans |
| • Matériel de bureau : | 5 à 10 ans |
| • Matériel informatique : | 3 ans |
| • Mobilier : | 8 à 10 ans |

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites en valeur liquidative à l'actif du bilan pour un montant de 9.219K€ y compris les intérêts capitalisés sur les contrats de capitalisation en fonds euros. Ces derniers représentent un montant total de 724K€ . Les moins-values latentes comptabilisées sont évaluées à 109K€ vs 158K€ en N-1.

Engagements pris à la suite d'un legs ou d'une donation

- Entretien du caveau familial de Mme C. jusqu'en 2027

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le règlement comptable ANC n°2018-06 mis à jour par le nouveau règlement comptable ANC 2022-06 précise que seulement trois catégories de ressources peuvent notamment être inscrites en fonds dédiés :

- Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
- Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Lorsque les produits issus de ces deux types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.

À la fin de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 - Engagements à réaliser sur ressources affectées » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 - Fonds dédiés ».

Les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

Constatation des legs et donations

Les legs et donations sont comptabilisés lors de leur acceptation par l'organe délibérant, dès lors que des informations suffisantes sont disponibles sur la nature et la valeur des actifs. A défaut, les legs et donations sont pris en compte au moment du dénouement des opérations par les notaires et non au moment des acceptations au regard des incertitudes pouvant exister quant à la valorisation entre les montants estimés à l'acceptation et les montants définitifs une fois le dénouement réalisé.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement qui nécessiterait des précisions complémentaires ou des adaptations des comptes annuels n'a été rapporté au-delà de la date de clôture de l'exercice clôt au 31 décembre 2025.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Présentation de l'association

L'association culturelle "Fraternité sacerdotale Saint- Pierre" est une association culturelle.

Son siège social est fixé à : 5,rue Macdonald-18000 Bourges

OBJET SOCIAL

L'association a pour but, sur le territoire de la République Française, de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique liés aux responsabilités pastorales confiées par les Autorités légitimes de l'Eglise catholique aux membre de la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre, sous l'Autorité du Supérieur du District de France, en communion avec le Saint-Siège et conformément à la Constitution de l'Eglise Catholique.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES/MISSIONS SOCIALES REALISEES

1. l'acquisition ou la location et administration des édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique confé à la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre;
2. l'acquisition ou la location et l'administration des immeubles destinés au logement du Supérieur du District de France, de ses bureaux ainsi que des membres de la Fraternité en activité et des ecclésiastiques âgés ou infirmes;
3. pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite, des ecclésiastiques occupés aux ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés de la Fraternité;
4. l'acquisition ou la location et l'administration temporelle des Séminaires de la Fraternité, de ses maisons de formation, petits séminaires et de leurs annexes.

MOYENS MIS EN OEUVRE

1. les cotisations de ses membres;
2. les produits des tronc ainsi que des quêtes et collectes autorisées par le Président pour les besoins de l'Association et conformément aux dispositions canoniques locales en vigueur;
3. le revenu des fondations pour cérémonies et services religieux;
4. dans les églises dont la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux;
5. le revenu des biens meubles et immeubles;
6. les émoluments des dons et legs reçus dans le cadre de la législation en vigueur et généralement toutes les ressource non interdites par cette dernière.

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Faits marquants et informations diverses

FAITS MARQUANTS

Changements de méthode

A l'ouverture de l'exercice, l'association a réalisé des changements de méthode dont certains ont eu un impact sur les capitaux propres:

- Sans impact sur les fonds propres : la distinction entre les terrains et les bâtiments de l'actif immobilisé antérieurement comptabilisés dans un poste unique pour 1.250 M €
- Avec impact sur les fonds propres :
 - La reprise des fonds dédiés aux maisons dont les projets ne sont pas suffisamment identifiables et individualisables et/ou dont l'affectation par les contributeurs n'est pas suffisamment explicite.
 - La reprise des plus-values latentes, des contrats de capitalisations en unité de comptes, soumises à des aléas ;
 - La non-comptabilisation des plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement.

Les différents impacts chiffrés sont présentés sur une page annexe

Legs

L'association a bénéficié de la dévolution de plusieurs legs sous formes de liquidités et assurances vies au cours de l'exercice pour un montant global de 1.527K€.

Par ailleurs, les legs et donations à recevoir s'élèvent 830K€.

Acquisitions de l'exercice

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 1.050.892€, dont

Acquisitions immobilières :

1.Maison à Bergerac, le 27/11/2025 : 239.800€

Les travaux et agencements réalisés se sont élevés à : 811.182€

Cessions de l'exercice

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

Dons perçus de l'étranger

Au titre de l'exercice, les flux provenant de l'étranger se sont élevés à 105.260€ qui se répartissent ainsi :

- 11..Dons : 66.547€
- Allemagne : 650€
 - Australie : 100€
 - Autriche : 50€
 - Belgique : 58.420€
 - Canada : 107€
 - Espagne : 263€
 - Etats-Unis : 2.170€
 - Italie : 360€
 - Luxembourg : 620€
 - Monaco : 10€
 - Norvège : 800€
 - Pays Bas : 50€
 - Roumanie : 25€
 - Royaume-Uni : 332€
 - Suède : 300€
 - Suisse : 2.290€

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Faits marquants et informations diverses

2. Remboursements de cotisations sociales issus d'entités liées : 38.713€

- Allemagne : 3.391€
- Belgique : 8.816€
- Colombie : 200€
- Italie : 3.995€
- Portugal : 10.069€
- Royaume-Uni : 7.728€
- Suisse : 4.514€

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés en 2025 s'élèvent à 20.904€ TTC

Filiales et participations

Dénomination : SCI FATIMA LA SALETTE

SIREN : 318 208 832

Adresse : 486, rue Belharra-40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

Détention : 48,18%

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Changements de méthode

A - Changement de Méthode lié à des décisions internes

A l'ouverture de l'exercice, l'association a réalisé des changements de méthode dont certains ont eu un impact sur les capitaux propres :

- Sans impact sur les fonds propres : la distinction entre les terrains et les murs de l'actif immobilisé (1) ;
- Avec impact sur les fonds propres (2) :
 - La reprise des fonds dédiés aux maisons dont les projets ne sont pas clairement identifiables et individualisables ;
 - La reprise des plus-values latentes, des contrats de capitalisations en unité de comptes, soumises à des aléas ;
 - La non-comptabilisation des plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement.

(1) Distinction Terrains et Murs

A l'origine l'association ne faisait pas la distinction entre le terrain et les murs de l'actif immobilisé. En 2025, il a été choisi d'opérer cette dissociation sur le postulat que le terrain représente 10% de la valeur des murs, soit 1.211K€.

(2) Changements de méthode avec impact sur les fonds propres et le résultat

Les changements de méthodes, exposés ci-dessus, ont un impact sur le report à nouveau à l'ouverture de l'exercice au 01/01/2025

REPORT A NOUVEAU	A l'ouverture	+	-	Au 01/01/2025
REPORT A NOUVEAU	11 070K€			11 070K€
Plus values latentes Neuflize en UC			95K€	-95K€
Fonds dédiés maisons		1 049K€		1 049K€
TOTAL	11 070K€	1 049K€	95K€	12 024K€
Impact changement de méthode fonds propres				954K€

Changement de méthode avec l'impact sur les résultats 2024 et 2025 sont les suivants :

- L'impact sur le résultat 2024 si les changements de méthode avaient été réalisés dès cet exercice-là :

Postes	Montant K€
Résultat comptable au 31/12/2024	1 030K€
Retraitement des plus values latentes VMP CIC	-194K€
Traitement des plus values latentes NEUFLIZE U-C	-95K€
Fonds dédiés maisons-Report en fonds dédiés	146K€
Fonds dédiés maisons-Reprise fonds dédiés	-145K€
Résultat comptable théorique au 31/12/2024	742K€
Impact si changement de méthode en 2024	-289K€

- L'impact sur le résultat 2025 en l'absence de changements de méthode (référentiel antérieur) :

Postes	Montant K€
Résultat comptable au 31/12/2025	2 128K€
Traitement des plus values latentes NEUFLIZE U-C	64K€
Fonds dédiés maisons-Report en fonds dédiés	-62K€
Fonds dédiés maisons-Reprise fonds dédiés	58K€
Résultat comptable théorique au 31/12/2025	2 188K€
Impact sans changement de méthode en 2025	-61K€

Compte de résultat proforma

B Changements de méthode lié à la mise en place du nouveau référentiel comptable

Présentation du compte de résultat 2024 retraité en application du règlement ANC 2022-06 :

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2022-06)	Exercice N-1 (proforma)	Exercice N-1 (certifiés)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits de tiers financeurs	6 280 462	4 331 323	4 331 323
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	16 613	0	35 447
Produits de cessions des éléments d'actifs	0	175 651	0
Utilisation de fonds dédiés	108 492	247 074	247 074
Autres produits d'exploitation	6 891	59 189	1 224
Autres produits (1)	307 166	258 549	258 549
Total I	6 719 624	5 071 785	4 873 617
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres Achat et charges externes	1 908 312	2 041 944	2 041 944
Salaires et charges sociales	1 023 027	990 828	990 828
VNC des éléments d'actifs cédés	304	199 872	0
Dotations aux amortissements et provisions	234 027	197 191	197 191
Report en fonds dédiés	1 161 261	149 878	149 878
Autres charges d'exploitation	75 779	111 034	98 860
Autres charges (1)	467 989	482 897	482 897
Total II	4 870 698	4 173 644	3 961 597
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) = (III)	1 848 926	898 142	912 020
RESULTAT FINANCIER (IV)	289 689	144 189	144 189
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V)	0	0	-13 878
IS (VI)	10 936	12 110	12 110
RESULTAT NET (III)+(IV)+(V)-(VI)	2 127 679	1 030 221	1 030 221

(1) Postes non concernés par la réforme

La colonne « N-1 (proforma) » présente les données 2024 retraitées afin de tenir compte des changements de présentation de certaines rubriques et d'assurer leur comparabilité avec les données 2025.

Les colonnes « N-1 (proforma) » et « N-1 (certifiés) » n'intègrent pas les effets des changements mentionnés au point (2) de la page précédente, dont l'impact s'élève à -289 K€.

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Immobilisations

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/202
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	30 000		23 480	(1 210 600)		1 264 080
	Constructions sur sol propre	12 512 577			1210 600		11 513 297
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement	2 640 535		618 290			3 258 824
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	92 213		6 787			99 000
	Matériel de transport	34 972		2 600			37 572
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	100 248		4 128			104 376
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes	63 569		184 378	53 220		194 727
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 474 114		1 050 983	53 220		16 471 876
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES		440 848		115 000	104 298		451 550
FINANCIERES	Participations	648 176		553 394			1 201 570
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	408 872		188 731		71 488	526 115
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 057 048		742 125		71 488
TOTAL		16 972 010		1 908 108	157 518	71 488	18 651 112

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			822 797	179 407		1 002 204
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement t			13 656	33 129		46 786
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			58 177	7 313		65 490
	Matériel de transport			21 313	7 388		28 702
	Matériel de bureau, mobilier			56 775	6 790		63 565
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				972 719	234 027		1 206 746
TOTAL				972 719	234 027		1 206 746

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		19 841	16 613	3 228
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	19 841	(19 841)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		19 841		16 613	3 228
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	incorporelles				
	corporelles				
	legs ou donations				
	les titres mis en équivalence				
	titres de participation	317 268		61 242	256 026
	autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	158 340	109 196	158 340	109 196
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		475 608	109 196	219 582	365 222
TOTAL GENERAL		495 449	109 196	236 195	368 450
Dont dotations				16 613	
et reprises			109 196	219 582	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	260 867	260 867	
	Autres immobilisations financières	265 248		265 248
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	471 567	14 697	456 870
	Créances reçues par legs ou donations	830 764	830 764	
	Débiteurs divers	77 025	77 025	
	Charges constatées d'avance	14 143	14 143	
	TOTAL DES CREANCES	1 919 615	1 197 497	722 118
	Prêts accordés en cours d'exercice	84 433		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	59 048		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	116 199	116 199		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	4 687 774	304 572	1 217 443	3 165 759
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	83 229	83 229		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	12 798	12 798		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 317	65 317		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 326	11 326		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 756	5 756		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	1 629	1 629		
	Autres dettes	74 412	74 412		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	5 058 440	675 237	1 217 443	3 165 759
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	85 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	336 156			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		14 143	14 143
GROUPE ACTICONSEIL S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon 69100 VILLEURBANNE Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09 email : contact@acticonseil.com Siret : 478 512 510 00031			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			14 143

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Changement de méthode	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	7 094 484		299 544		7 394 028
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	1 300 000				1 300 000
Autres réserves					
Report à nouveau	11 069 783	1 030 221		953 899	13 053 903
Excédent ou déficit de l'exercice	1 030 221	(1 030 221)	2 127 679		2 127 679
Situation nette	20 494 488		2 427 241	953 899	23 875 610
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	20 494 488		2 427 241	953 899	23 875 610

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

	Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
KOV	104 298		104 298	
CHAL	115 000			115 000
DUP	4 194		4 194	
PO		323 832		323 832
POI		70 856		70 856
TEN		2 785		2 785
VIL		7 573		7 573
CHAR		250 000		250 000
PRA		174 226		174 226
BASS		689		689
BUFF		115 000		115 000
BOUT		213 300		213 300
TOTAL	223 492	1 158 261	108 492	1 273 261

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Changem- ent de méthode	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						
GROUPE ACTICONSEIL S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros <i>Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes</i> 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon 69100 VILLEURBANNE Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09 email : contact@acticonseil.com Siret : 478 512 510 00031						
Contributions financières d'autres org.						
Ressources liées à la générosité du public						
Fonds dédiés AGP		3 000			3 000	
Fonds dédiés Lyon		845 355	845 355			
Fonds dédiés Annecy		20 510	20 510			
Fonds dédiés Perpignan		101 959	101 959			
Fonds dédiés Bordeaux		57 281	57 281			
Fonds dédiés Pau		24 078	24 078			
TOTAL		1 049 183	3 000	1 049 183	3 000	

Legs, donations et assurances-vie

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 527 107	352 241
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	829 961	4 194
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		750
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	108 492	102 048
Total des produits	2 465 560	459 233
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		10 750
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 158 261	4 194
Total des charges	1 158 261	14 944
SOLDE	1 307 299	444 289

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Don orgue		6 000
Menuiserie	8 470	
Oeuvres d'art	5 500	
Vin	330	930
Divers	989	
	15 289	6 930
Prestations en nature		
Architecte Saint Etienne	36 000	24 000
Don jardinerie	4 800	128
Don frais de déplacement	2 574	2 980
Menuiserie	13 200	
	56 574	27 108
Bénévolat		
Total	71 863	34 038
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Don orgue		6 000
Menuiserie	8 470	
Oeuvres d'art	5 500	
Vin	330	930
Divers	989	
	15 289	6 930
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Architecte Saint Etienne	36 000	24 000
Don jardinerie	4 800	128
Don frais de déplacement	2 574	2 980
Menuiserie	13 200	
	56 574	27 108
Personnel bénévole		
Total	71 863	34 038

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031